

" MISE en PLACE d'une COMPTABILITÉ dans une A.S.C.E "
 CVRH à Toulouse

- du mardi 24 octobre (9h00) au mercredi 25 octobre 2017 (16h30) -niveau 1-
 du lundi 13 novembre (9h00) au mardi 14 novembre 2017 (16h30) -niveau 2-

NOM..... PRÉNOM.....

A.S.C.E N° CARTE D'ADHÉRENT N°.....

FONCTIONS AU SEIN DE L'A.S.C.E.....

ADRESSE PROFESSIONNELLE COMPLETE.....

..... TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL.....

ADRESSE e.mail.....

ADRESSE PERSONNELLE.....

TÉLÉPHONE PERSONNEL..... TÉLÉPHONE PORTABLE.....

ADRESSE e.mail.....

ACCUEIL - SÉJOUR (* prestations payées directement et individuellement par le stagiaire)

Arrivée : Jour.....Heure.....Moyen de transport.....

Départ : Jour.....Heure.....Moyen de transport.....

Hébergement * non... oui...) chambre double..... partagée avec.....
) chambre simple.....

Nuitées des lundi 23/10 mardi 24/10 dimanche 12/11 lundi 13/11

Restauration * Repas soir des lundi 23/10 mardi 24/10 dimanche 12/11 lundi 13/11

Repas midi des mardi 24/10 mercredi 25/10 lundi 13/11 mardi 14/11

Serez-vous muni d'un ordinateur portable -obligatoire- ? non.... oui.....

J'atteste avoir pris connaissance des recommandations relatives à ma candidature (inscription, coût et séjour), indiquées dans le descriptif du stage, et reportées au verso de la présente fiche d'inscription.

(lu et approuvé, date, nom et signature du Candidat)

AVIS MOTIVÉ DU PRÉSIDENT DE L'A.S.C.E.....

NB : Cette fiche n'implique pas nécessairement l'inscription définitive. Les candidatures sont acceptées en fonction de leur date de réception au bureau de NICE.

A..... le.....

(date, nom et signature du Président)

Veillez retourner cette fiche accompagnée d'un **chèque Asce** établi à l'ordre de la **FNASCE de 45 € (frais d'inscription)**, **pour le 2 octobre 2017** au Bureau Formation à l'adresse suivante : Services de l'État dans les Alpes-Maritimes - D.D.Territoires et Mer - FNASCE - Mme Maryse GARANDEAU - CADAM - 147, boulevard du Mercantour - 06286 NICE CEDEX 3

MODALITÉS DE PARTICIPATION A UN STAGE

CANDIDATURE

Seules seront validées les candidatures confirmées par la fiche d'inscription dûment complétée, accompagnée du paiement de 45 € / pers pour frais d'inscription (chèque Asce ou virement à Fnasce) ; le tout transmis dans les délais au bureau formation de Nice.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription devront être payés par virement ou **chèques Asce uniquement**, ils seront encaissés avant le stage.

Les frais d'inscription seront remboursés à l'Asce, à condition que la personne inscrite ait bien assisté au stage et après réception de sa fiche d'évaluation.

Les frais d'inscription resteront acquis à la Fnasce si un désistement n'est pas signalé au plus tard 48 h avant le stage.

HÉBERGEMENT

La Fnasce pose une option sur un certain nombre de chambres à un tarif négocié.

Toutefois, comme il est précisé dans chaque descriptif et rappelé dans chaque message d'information, les réservations seront à faire par le stagiaire lui-même auprès de l'établissement hôtelier indiqué. A défaut de réservation, les options sur les chambres seront levées après la date limite imposée par l'hôtel.

En cas de désistement, en tout ou partie du stage, il appartiendra au stagiaire de contacter l'hôtel par téléphone pour annuler ou modifier son hébergement.

A défaut, le stagiaire devra s'acquitter du prix de la chambre non utilisée.

FRAIS DE SÉJOUR

Les frais de séjour (repas, hébergement) seront à régler sur place et directement aux prestataires par le stagiaire.

CP Formation - décembre 2016

UTILISATION DE VÉHICULES PERSONNEL OU DE SERVICE

Il est indispensable de remplir l'ordre de déplacement pour toute utilisation d'un véhicule, qu'il soit personnel ou de l'État **AVANT** son utilisation.

Une copie doit être dans le véhicule car en cas d'accident ou de panne, il faut appeler l'assistance dont le numéro de téléphone figure sur le document ainsi que le numéro de contrat.

De même, il faut remplir le constat en mettant les renseignements qui sont indiqués sur le modèle.

Respectez précisément les procédures notamment sur les mentions du constat amiable, car dans le cas contraire, tout étant informatisé, on ne peut plus rattraper la situation.

Odile BLANCHET - FNASCE – Responsable Assurances - juin 2010

Ces dispositions s'appliquent à toutes les Asce, même les Asce d'accueil.